



**Syndicat national Force Ouvrière  
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**  
**Membre de la fédération FNEC FP-FO**

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - [foesr@foesr.fr](mailto:foesr@foesr.fr) - [www.foesr.fr](http://www.foesr.fr)

---

**Postes ITRF vacants :  
Comment le Ministère et les CROUS gèrent la pénurie**

Trois ans après la mise en place de la fonctionnarisation des Personnels Ouvriers des CROUS (accord non-signé par FO), les conséquences s'avèrent catastrophiques en matière d'emploi pérenne.

Ce protocole signé à la va-vite a rendu possible la perte de « délégation de gestion » des CROUS qui leur permettait de garder la main sur les recrutements des PO.

Depuis 2018, les CROUS doivent désormais passer par le Ministère pour que les postes permanents nécessaires à leur fonctionnement soient mis aux concours. Et le Ministère n'est pas généreux, entre autres car le coût d'un poste de titulaire (autrefois financé sur ressources propres) inclut non seulement le traitement de l'agent mais aussi le CAS pension (+ de 15000€/an). Dans ces conditions, l'État n'est pas pressé d'ouvrir le robinet à recrutement.

Depuis 2019, les postes de PO ouverts aux concours ITRF l'ont été *a minima*, voire pas du tout, ne répondant que très partiellement aux besoins réels des CROUS. Et, compte tenu de la technicité et du profilage des postes à pourvoir d'une part, et de la faible attractivité des salaires d'autre part, les concours de recrutement n'ont trouvé que très peu de candidats, et encore moins de lauréats ! Bref, année après année, l'écart se creuse entre les Dispositifs d'emploi théoriques et leur traduction dans la réalité des UG et des services. Dans les « gros CROUS », c'est souvent des dizaines de postes permanents qui sont actuellement vacants, ce désengagement de l'État pèse de façon insupportable sur les personnels.

Face à cette pénurie entretenue sciemment par le Ministère, il est accordé aux CROUS de combler les postes non-pourvus au moyen de CDD indiciaires ou de CDD étudiants, mais aussi *via* des CDI de droit public (possible légalement si un poste permanent ne trouve pas preneur par concours FP).

Après le statut de PO-DAPOOUS et celui de PO-ITRF, le CDI de droit public constitue un troisième statut chez les personnels ouvriers ! Qui dit mieux ?!

Les CDI de droit public ne sont en effet pas alignés sur les DAPOOUS, donc les garanties des PO-DAPOOUS (=  *salaire, primes, évolution de carrière, avancement, congés annuels, etc.*) ne leur seront pas applicables !

Il faut noter également que la législation ne garantit pas l'emploi à vie pour les CDI de droit public : si l'administration décide d'octroyer finalement le poste occupé à un fonctionnaire, l'agent en CDI peut être muté ou licencié. Quelle belle perspective de carrière !

Bref, le protocole d'accord de « fonctionnarisation » telle qu'il a été (très) mal négocié en mai 2017 a rendu possible ce paradoxe : loin d'avoir été un progrès en matière de protection des personnels, la « fonctionnarisation des PO » favorise au contraire la précarisation et la division de l'ensemble des personnels !

Dans plusieurs CROUS (comme Bordeaux ou Nice), les directions de CROUS vont recruter des CDI de droit public pour faire face au manque de titulaires et assurer la continuité de service.

Parallèlement, l'externalisation des missions que les CROUS ne veulent plus assurer se poursuit (= *hébergement, jardins*) et s'attaque à de nouveaux secteurs (= *plonge, surveillance, entretien, etc.*).

On voudrait démanteler « façon puzzle » les CROUS et le service social à l'étudiant qu'on ne s'y prendrait pas autrement !

**Dans ces conditions, FO ESR revendique que les personnels CDI de droit public bénéficient des mêmes droits basés sur le décret 86/83 et les DAPOOUS !**

**Le CNOUS doit prendre toutes ses responsabilités sur le sujet, et faire le nécessaire auprès des ministères de tutelle pour que les futurs CDI de droit public bénéficient des mêmes droits et garanties que les agents contractuels régis par les DAPOOUS !**

**FO ESR appelle les personnels à se réunir pour établir les revendications et préparer la grève du 26 janvier avec l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur, de la recherche, et de l'Education Nationale.**

**TOUS EN GRÈVE LE 26 JANVIER !**

Montreuil, le 15 janvier 2021